

Décision Générale colonial

Décision n° 578 décision n° 578 du 23 mai 1949

n° 578

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 23 mai 1949
Numéro JO n° 5 du 31/05/1949	Date du numéro 31 mai 1949

TEXTE INTÉGRAL

La peine de la privation de demi-salaire pendant huit jours est infligée au commis de la sûreté. Saleh Aouad, pour mauvaise volonté manifeste dans l'exercice de ses fonctions.